

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 31 (1939)
Heft: 12

Artikel: Les maladies professionnelles
Autor: Menkes, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384207>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à cette inhumaine tension. Echec et mat aux forces de progrès! Les peuples ainsi subjugués perdent lentement tout ressort.

La fin de cette évolution? Nous ne l'apercevons pas encore. Quoi qu'il en soit, il semble que ce monde impérialiste soit à la veille de l'effondrement. Il sera remplacé par un monde nouveau, par une nouvelle organisation économique dont nous ne distinguons pas encore nettement les contours, mais qui ne laissera pas de comporter certains éléments socialistes.

Les maladies professionnelles.

D^r Georges Menkes.

Les maladies professionnelles sont la conséquence de l'action plus ou moins prolongée d'influences nocives dans une profession donnée et se présentent dans cette profession avec une fréquence que l'on ne rencontre pas ailleurs.

Il s'agit donc de quelque chose de précis; pour qu'on puisse parler de maladie professionnelle, il faut qu'il y ait une relation de cause à effet entre l'agent toxique et les symptômes observés. Par exemple, pour le plomb, le benzol, employés dans l'industrie, sont la cause de maladies professionnelles.

Malheureusement, en pratique, la question ne se présente pas toujours d'une façon aussi simple. En effet, d'une part, la science à l'heure actuelle n'a pas encore réussi à dissiper la profonde obscurité qui entoure le mécanisme de l'intoxication par les poisons industriels. Une grande quantité de maladies, d'autre part, sont dues à des facteurs mal connus ou indéterminés; plusieurs causes peuvent conjuguer leurs effets pour provoquer des atteintes de la santé ou influer désastreusement sur des maladies qui, sans cela, seraient restées bénignes. Dans bien des cas, il est presque impossible de diagnostiquer à temps les atteintes du mal et les débuts de bien des maladies professionnelles passent ainsi inaperçus. Si on ajoute à tous ces facteurs d'incertitude le fait que les produits toxiques employés dans l'industrie sont infiniment variés, qu'il y en a chaque jour de nouveaux, que leur formule est souvent secrète, l'on se rendra compte de la très grande complexité de la question.

A côté de ces maladies, qui frappent exclusivement les travailleurs, où la relation entre le travail et la maladie peut presque toujours être mise en évidence, malgré de nombreuses difficultés, dues entre autres au fait que des fabricants baptisent de noms de fantaisie des produits éminemment toxiques, il existe encore une autre catégorie de maladies très importantes, je veux parler des maladies du travail.

Il s'agit de maladies communes qui prennent une grande importance chez les travailleurs, du fait des conditions économiques et sociales dans lesquelles ils vivent. Exemple: les lumbagos, certains rhumatismes, la tuberculose, etc.

Une distinction nette entre ces deux grands groupes de maladies est à peu près impossible.

Nous allons maintenant, à titre d'exemple, étudier rapidement quelques maladies professionnelles. Occupons-nous d'abord de celles causées par

les poussières.

Les particules en suspension dans l'air pénètrent dans les poumons par inhalation et provoquent des dommages dans l'organisme. S'il s'agit de poussières inertes dépourvues de toxicité propre, comme les poussières d'étoffes, de plâtre de suie, de débris végétaux, on n'aura que des phénomènes d'irritation sans gravité. Cette irritation se traduira par des trachéites ou des bronchites chroniques, telles qu'on en trouve chez les balayeurs de rues, les menuiers, les boulanger, les ramoneurs, les chauffeurs.

Il en va tout autrement des poussières possédant une toxicité propre. L'inhalation de ces poussières toxiques cause des maladies auxquelles on a donné le nom général de pneumoconiose. Suivant qu'il s'agit de poussière de silice, de fer, de charbon, etc., on parle de silicose, de sidérose, d'anthracose.

L'inhalation de poussières de silice provoque une réaction fibreuse du poumon. Autour des aspérités aiguës des cristaux de silice apparaît un tissu fibreux qui finit par envahir tout le poumon. Ce processus est exalté par l'effet chimique propre à la silice. Le poumon devient dur comme de la pierre, sa capacité respiratoire diminue au point de devenir presque nulle, le cœur est surmené à cause de la gêne apportée à la circulation du sang à travers le poumon; à plus ou moins brève échéance la défaillance cardiaque amène la mort.

Le symptôme capital de la silicose est l'essoufflement, au début léger et aggravé par l'effort; puis apparaissent des quintes de toux; l'essoufflement devient de plus en plus pénible et se produit même au repos. Seul l'examen radiologique permet d'établir avec certitude le diagnostic.

On trouve des cas de silicose chez les ouvriers travaillant dans les mines et les carrières dont la roche est riche en silex; de nombreux cas, également, ont été signalés dans les fabriques de produits de nettoyage contenant des abrasifs et chez les ouvriers au jet de sable ou utilisant les meules d'émeri et de carborandum. Des enquêtes ont été faites sur 11,000 mineurs de la Ruhr. Les ouvriers ont été répartis en quatre groupes suivant leur temps de travail à la roche. Dans le premier groupe de 1 à 5 ans de travail à la roche, le 24 pour cent des mineurs est atteint de silicose. Dans le deuxième groupe, 5 à 10 ans de travail à la roche, le 53 pour

cent des mineurs est atteint. Dans le troisième groupe, 10 à 15 ans de travail à la roche, le 70 pour cent de malades, et dans le quatrième groupe, 20 ans de travail à la roche, le 85 pour cent est atteint.

Il faut encore dire que la tuberculose vient souvent se greffer sur un poumon atteint de silicose; dans ces cas, la tuberculose prend fréquemment une allure grave et emporte rapidement le malade.

La poussière de charbon provoque des symptômes analogues à la silicose, mais moins graves; il est en outre rare de trouver des complications tuberculeuses.

Quelques mots maintenant du

benzol,

qui est extrait par distillation du goudron ou par débenzolage du gaz d'éclairage.

Les risques d'intoxication existent tant au cours de la fabrication que de l'utilisation. Le benzol est employé dans de nombreuses industries (fabriques de produits chimiques, d'articles en caoutchouc et d'imperméables, pour le dégraissage des cadrans, comme solvant, etc.). Le benzol détruit les différents éléments du sang et aussi les organes formateurs du sang; il provoque ainsi des anémies très graves et presque incurables du fait de l'atteinte du foie, de la rate et de la moelle osseuse; ces anémies peuvent se terminer par la mort (plusieurs cas à Genève). Les premiers symptômes sont: les maux de tête, les vertiges, la fatigue, le manque d'appétit. Plus tard apparaissent des hémorragies multiples sur la peau et les muqueuses.

Le gaz d'éclairage

renferme 10 à 13 pour cent d'oxyde de carbone, 40 à 50 pour cent d'hydrogène de méthane, de l'anhydride sulfureux et de nombreuses autres substances. Au point de vue toxicologique, c'est l'oxyde de carbone qui est le plus important, car c'est un gaz mortel qui est responsable, chaque année, de nombreux décès. Une de ses caractéristiques est d'être absolument incolore et inodore. C'est aussi lui qui se dégage dans les locaux de chauffe et chaque fois qu'il y a combustion incomplète du charbon.

Les signes de l'intoxication légère sont fréquemment observés: malaise, maux de tête, vomissements, incoordination des mouvements, mais rétrocèdent rapidement dès que l'accidenté est conduit à l'air libre. Mais ces intoxications légères répétées finissent par provoquer toutes sortes de troubles tels que: anémie, troubles digestifs, catarrhe des bronches, changement du caractère, etc.

Quant à l'intoxication grave, elle est très souvent mortelle. L'oxyde de carbone se fixe sur l'hémoglobine du sang, ce qui empêche l'absorption de l'oxygène de l'air par les globules rouges; la respiration devient ainsi impossible.

Le gaz d'éclairage agit encore comme irritant, à cause de l'anhydride sulfureux.

Le plomb

est dangereux non seulement lors des opérations nécessaires à son extractions, mais aussi lors de son utilisation. Les typos, plombiers, soudeurs, peintres, ouvriers des fabriques d'accumulateurs et d'ébonite paient chaque année un lourd tribut au saturnisme. Le danger le plus important est représenté par la poussière de plomb qui entre dans l'organisme par la bouche et par le nez.

La caractéristique du plomb et de ses dérivés est d'agir à faibles doses répétées. Une dose de 1 à 2 milligrammes par jour absorbée pendant plusieurs semaines est suffisante pour produire une intoxication chronique. Un des tout premiers signes d'intoxication est le fameux liséré gris-bleu des gencives. L'état général est troublé précocement: le teint devient pâle, des troubles digestifs apparaissent (coliques de plomb), ainsi que des paralysies, surtout de l'avant-bras, en même temps que se produit une atrophie musculaire. Ces troubles sont dus au fait que le plomb se fixe dans les tissus de l'organisme et dans le sang. Plus tard, une partie s'élimine par les reins, ce qui provoque encore de la néphrite.

De nombreuses substances utilisées dans l'industrie provoquent des lésions de la

peau.

Le contact quotidien avec des substances irritantes et toxiques produit des lésions que l'on nomme dermites. Lésions que l'on rencontre chez les ouvriers manipulant des acides, le ciment, la téribenthine, le goudron. Ces dermites sont la cause de discussions pénibles avec la Caisse nationale, dont la tendance est de les assimiler à des eczémas, c'est-à-dire à des maladies chroniques d'origine non professionnelle, partant non indemnifiables.

Dans

l'industrie électrique

les maladies causées par l'action prolongée de champs électriques sont mal connus. On a constaté, dans un certain nombre de cas, de la rigidité de quelques artères, certains troubles nerveux, une augmentation de la pression artérielle et des troubles digestifs. Les observations ne sont pas assez nombreuses pour permettre d'envisager clairement ce problème qui est encore à l'étude.

A ce propos, il y a lieu de signaler que certaines personnes doivent être éloignées de toute activité dans les services électriques, parce qu'elles présentent une susceptibilité particulière pour l'électricité. La tolérance extraordinairement variable vis-à-vis de l'électricité est un facteur individuel qui joue dans la production de l'accident électrique un rôle aussi important que la tension. Il y a donc lieu de soumettre dans l'avenir les électriciens à une épreuve d'orientation professionnelle.

Maladies du travail.

Les maladies du travail sont celles qui sont aggravées ou compliquées par le travail. Prenons comme type le rhumatisme, tel qu'il est provoqué par des efforts répétés. Le travail physique pénible, qui met en jeu toujours les mêmes muscles engendre certaines formes de rhumatisme qui sont aggravées et rendues presque inguérissable sous l'influence de l'humidité, des intempéries, des changements brusques de température. Comme exemple, citons les sciatiques, tendinites, lumbagos, etc.

De même l'action de chocs minimes répétés finit par produire un état de souffrance de l'articulation qui se produit par de l'arthrite.

L'importance sociale de ces rhumatismes a été jusqu'à présent trop méconnue. Les enquêtes récentes ont établi que le 10 à 20 pour cent des invalides incapables de subvenir à leurs besoins sont des rhumatisants. Le cinquième de toutes les dépenses d'assurance sociale a été payé pour des maladies rhumatismales. Il y a encore d'autres cause de rhumatismes, qui sont causés par la sédentarité, une nourriture trop copieuse, ou par des infections. Ici nous n'envisageons que ceux causés par les conditions du travail.

A la suite d'efforts physiques répétés et faits dans une certaine position, il se produit des déviations, des troubles de la statique, dûs à l'hypertrophie de certains muscles et à l'atrophie de certains autres non exercés.

De même, de longues stations prolongées sont un facteur essentiel pour l'apparition de varices, de troubles circulatoires des jambes. Il y aurait aussi beaucoup à dire sur de nombreux cas de maladies des voies digestives: des ouvriers soumis à la chaleur cherchent à étancher leur soif en absorbant des boissons froides qui ont pour effet dans un organisme échauffé de provoquer des catharres gastriques aigus ou chroniques. L'inhalation de différentes vapeurs toxiques vient encore compliquer ces maladies du tube digestif. Le travail de nuit, l'alimentation irrégulière, le manque de temps pour les repas poussant à une mastication insuffisante sont autant de causes de maladies de l'estomac et de l'intestin.

Mentionnons encore la tuberculose, maladie sociale frappant particulièrement tous ceux qui se trouvent dans de mauvaises conditions morales et matérielles.

Toutes ces maladies du travail peuvent être aggravées par l'alcoolisme, l'abus du tabac, une mauvaise alimentation, des logements insalubres ou une hygiène mal comprise ou insuffisante.

Prévention.

Dans les professions dangereuses, le travail doit être coupé de repos fréquents pour empêcher une fatigue génératrice d'accidents et pour détendre les muscles. Il sera bon aussi de faire

quelques mouvements de gymnastique et surtout de faire des mouvements respiratoires. Le statut des vacances et l'horaire du travail doivent être particulièrement bien étudiés. Une quantité de précautions peuvent être prises, telles que l'utilisation d'installations techniques, port de masques, de gants, aménagement d'appareils d'aspiration et de ventilation, remplacement des produits toxiques par des équivalents inoffensifs, affichage de conseils de sécurité. C'est ainsi qu'aujourd'hui on utilise de plus en plus les vestiaires, les douches, etc., de plus en plus le blanc de zinc est utilisé à la place de la céruse.

L'inspecteurat des fabriques pourrait devenir aussi un important instrument de défense; il existe déjà ici et là, mais son efficacité paraît bien insuffisante. Le groupe des inspecteurs de chaque industrie devrait comprendre des médecins qualifiés et des techniciens de la branche et disposer d'assez de temps pour faire des inspections approfondies de façon à pouvoir interroger les ouvriers directement dans les fabriques et se rendre compte sur place des conditions de leur travail.

Je désire attirer maintenant l'attention sur une face de la question encore très méconnue. Il s'agit du rôle essentiel des

conditions morales du travail.

Lorsque l'atmosphère morale est troublée, des influences fâcheuses se font sentir sur l'équilibre psychique et par contre-coup la résistance aux maladies diminue, tandis que la prédisposition aux maladies et accidents s'accroît dans de notables proportions.

A l'assemblée, à Genève, en 1938, de la Société suisse d'hygiène, le Dr Répond a attiré l'attention sur l'importance très grande des conditions morales dans lesquelles s'effectue le travail et il cite l'observation suivante:

« Dans un établissement où l'atmosphère morale avait été, pendant de longues années, assez heureuse et patriarcale, où de bons rapports existaient entre les employés eux-mêmes et entre patron et personnel, il se produisit notamment à propos d'une baisse de salaire une grave modification d'atmosphère psychologique: incompréhension mutuelle, mauvais esprit, méfiance s'installèrent peu à peu. Sous l'influence de ces modifications psychologiques la morbidité augmenta dans des proportions très fortes. Le nombre des jours de maladie augmenta, fut quatre fois plus grand cette année-là que les précédentes.

Dans une autre entreprise dont le chef de service était suspecté par les employés d'incorrections et qui se montrait très dur dans ses exigences, une forte proportion d'accidents de travail se produisit pendant le cours d'une seule année chez les ouvriers soumis à ses ordres, alors qu'auparavant, pendant plus de 10 ans, aucun accident n'était survenu et que la propension aux accidents disparut avec son départ.

Chose singulière, pour ce qui concerne la morbidité due à une mauvaise influence collective ce ne sont pas en général les employés qualifiés communément de « fortes têtes » qui tombent malades, mais au contraire les consciencieux, les fidèles, ceux qui ont besoin, pour travailler normalement, d'une atmosphère morale de confiance et d'affection. »

Une autre preuve du rôle que joue le psychisme dans les maladies et accidents est apportée par le professeur Jelinek:

« Se le corps est traversé par un courant électrique, le choc est d'autant plus violent que le traumatisme est inattendu; si, au contraire, on est préparé à recevoir le courant et si on tend sa volonté pour résister à l'action de l'électricité, on peut adoucir ce choc et même le supprimer. »

Il est donc évident que lorsque le moral est bon, on tient mieux le « coup » dans toutes les circonstances. On est moins enclin aux maladies lorsque le travail est accompli dans de bonnes conditions morales, lorsque le travail est accompli dans une atmosphère de confiance et de compréhension mutuelle. Le fait que les ouvriers savent que toutes les précautions ont été prises pour que le travail se poursuive dans les meilleures conditions possibles est essentiel pour créer cette bonne atmosphère.

Dans tout ce que je viens de dire, la plupart des mesures à prendre sont du ressort du patronat. Il ne faut pas croire cependant que le rôle de l'ouvrier n'est que passif. D'abord, les ouvriers doivent utiliser les installations faites pour eux: vestiaires, lave-mains, douches. A l'heure actuelle, malheureusement, ces avantages sont encore trop méprisés par les ouvriers. Il est de toute importance de ne pas manger sur le lieu même du travail et de se laver les mains avant de toucher un aliment (plomb). Les ouvriers peuvent avoir encore un rôle très important dans la surveillance d'une usine dans le but de dépister les débuts d'intoxication. C'est à eux de contrôler que toutes les installations nécessaires soient mises en service et que toutes les précautions utiles soient prises.

Législation.

La loi n'entend pas, par maladies professionnelles, toutes celles qui sont causées par l'exercice d'une profession, mais uniquement celles qui sont dues à l'action de certaines substances; est assimilée à un accident — et par contre indemnisée — toute maladie essentiellement ou exclusivement due à l'action d'une des 94 substances figurant dans une liste dressée par le Conseil fédéral. (Exemples: acides divers, plomb, mercure, etc.)

En 1918, la Caisse nationale a pris la décision d'indemniser à bien plaisir les lésions provoquées par la chaux, le ciment, etc.

Cette loi est très insuffisante parce qu'elle ne prévoit l'indemnisation que d'un bien petit nombre de maladies. La liste des toxiques ne renferme que moins d'une centaine de substances, alors

que le B.I.T. en mentionne actuellement plus de 300. Et que de discussions interminables autour des dermites du ciment, de la téribenthine et de leurs rechutes!

Quant aux maladies du travail, elles ne sont que très rarement indemnisées. Il est en effet extrêmement difficile d'établir une délimitation dans des maladies telles que les rhumatismes et la tuberculose, par exemple, entre ce qui est dû à l'action du travail et ce qui est dû à la constitution même du malade. Il n'y a qu'une solution possible, c'est l'institution de l'assurance-maladie obligatoire, qui couvrira toutes les maladies, quelle qu'en soit l'origine.

Les dispositions légales devraient en outre fournir aux ouvriers la possibilité de changer de travail lorsque leur santé l'exige. C'est d'ailleurs l'avis du Dr Pometta, ex-médecin en chef de la Caisse nationale, qui écrit dans son livre, «Médecine des accidents»:

« Les dispositions légales devraient permettre de fournir à ces ouvriers les possibilités d'apprendre un autre métier en leur octroyant pendant leur nouvel apprentissage une indemnité sous forme de rente à montant dégressif. »

Le Dr Pometta écrivait en 1920 déjà que si la solution acceptée par la Suisse n'est pas impeccable, elle constitue cependant un progrès essentiel en ouvrant la voie à des améliorations ultérieures dans le vaste champ de la protection ouvrière contre les maladies et les intoxications professionnelles.

« La Caisse nationale, ajoute-t-il, doit aussi déployer une activité prophylactique. Elle doit prescrire toute mesure propre à prévenir les accidents et maladies professionnelles. »

Les syndicats

ont un rôle très important à jouer dans le domaine des maladies professionnelles. Il leur incombe de mener la lutte pour l'amélioration des lois, d'aider aux enquêtes en cours et même d'en prendre l'initiative. Ils doivent aussi s'occuper de l'éducation des ouvriers de façon que ceux-ci soient en mesure:

- 1^o de connaître également les dangers de leur métier;
- 2^o de les prévenir dans la mesure du possible en sachant utiliser ce qu'ils ont à leur disposition.

C'est dans ce but, éminemment utile, que nous avons créé à Genève un Centre syndical d'étude et de recherches des maladies professionnelles.

A l'heure actuelle on constate en Suisse que les salaires ont atteint un niveau de base qui permet la lutte dans des domaines nouveaux.

Diminuer le nombre des accidents, éviter les maladies, assurer des indemnisations équitables, en un mot, prévenir, c'est un domaine d'action digne du passé et du présent du mouvement syndical.

Dr G. Menkès.